

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3500

présenté par
Mme Blin

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Après le mot :

« choisie »,

insérer les mots :

« avec le concours de personnels médicaux et soignants formés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est indispensable que ce droit s'exerce avec le concours de personnels formés, plus particulièrement aux techniques de soins palliatifs.